



CHÊNE-BERNARD (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Situation : Le village (Stagnum Bernardi, Chaigne Bernard) est enclavé dans une forêt, sur la rive droite de la route de Dole à Lons-le-Saunier.

Village de l'arrondissement de Dole ; canton de Chaussin ; perception actuelle de Rahon, future du Deschaux ; bureau de poste du Deschaux ; paroisse de Pleure; à 2 km de Pleure, 8 km de Chaussin, 23 km de Dole et 34 km de Lons-le-Saunier. Altitude 221 m.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 9, d'Arbois à Pierre, par les chemins vicinaux tirant au Deschaux, de Chalonge à Pleure, et par le ruisseau de la Dorme, que peuple une multitude d'écrevisses.

Le territoire est limité : au nord par Gatey ; au sud par Pleure et Bief-Morin ; à l'est par Tassenière et à l'ouest par Pleure et Gatey. Le hameau de Chalonge, séparé de Chêne-Bernard par le territoire de Pleure, et à une distance de 5 km ; fait, par une bizarrerie inexplicable, partie de la commune.

Le village offre l'aspect le plus triste qu'on puisse imaginer. Les maisons sont disséminées sur toute l'étendue du territoire. Elles sont construites en terre ou briques crûes avec pans de bois et couvertes en chaume. Les toits descendent presque jusqu'à terre. Les portes et les fenêtres sont si étroites, que l'intérieur de ces chaumières est toujours plongé dans l'obscurité la plus profonde.

Population : en 1790 : 149 habitants ; en 1846, 112 ; en 1851, 110, dont 52 hommes et 58 femmes ; 29 maisons, savoir : à Chêne-Bernard , 17, et à Chalonge, 12 ; 31 ménages. En 2002 : 63 habitants. Les habitants n'émigrent pas.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Vocabulaire : Saint Laurent. Paroisse de Pleure.

Série communale à la mairie. La série du greffe déposée aux archives départementales a reçu les cotes 3 E 2625 à 2628, 3 E 3690 et 3 E 8702. Tables décennales : 3 E 1152 à 1160.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 267 et 268, et 5 Mi 1214, 5 Mi 3 et 4, 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1829 : 361 Ha 33 a divisés en 1410 parcelles que possèdent 219 propriétaires, savoir : 219 Ha 45 a en terres labourables, 62 Ha 32 a en bois, 37 Ha 08 a en prés, 18 Ha 77 a en étangs, 7 Ha 33 a en pâtures, 4 Ha 17 a en friches, 1 Ha 39 a en vergers, 1 Ha 20 a en sols et aisances des maisons, 1 Ha 17 a en jardins.

Il y a 4 étangs et deux mares sur le territoire de Chêne-Bernard, et 4 autres au hameau de Chalonge. Celui appelé étang de Chalonge, est très vaste.

Le sol, accidenté et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, du seigle, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, du lin, des fruits, du foin, et des fourrages artificiels.



Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants ; on importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des cochons, des moutons, quelques chevaux et des volailles. 35 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières, des gravières et des mines de fer non exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières, de Poligny et de Dole. L'agriculture et l'élevage du bétail forment leur unique ressource.

Il n'y a ni maison commune, ni instituteur. Les enfants fréquentent les écoles de Pleure. Il existe plusieurs sources qui pourraient servir à l'établissement de fontaines avec lavoirs et abreuvoirs.

Biens communaux : 13 Ha 82 a de bois, pâtures et terres labourables. La section de Chalonge a 5 Ha 15 a de pâtures.

Bois communaux : 10 Ha, dont 40 a sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et tremble.

NOTICE HISTORIQUE

Le village de Chêne-Bernard a la même origine que celui de La Chassagne. Son nom figure pour la première fois dans deux actes de donation, de 1336 et 1346, par lesquels Marguerite de Bellevesvre, dame de Louhans, donna à la célèbre Huguette de Sainte-Croix, sa fille, dame de Saint-Laurent-la-Roche, l'étang dit vulgairement Chaigne-Bernard.

Il dépendait en toute justice de la terre de Chaussin. Les habitants, ainsi que ceux de Chalonge, étaient main-mortables et taillables à volonté. Ils devaient des cens et des corvées au prieur de Mouthier-en-Bresse. Ils étaient tenus de fournir chaque soir deux hommes pour faire le guet et garde au château de Chaussin, et de faire les haies toutes les fois que le seigneur voulait chasser. Ceux qui avaient des chevaux ou des bœufs, étaient assujettis à amener quatre voitures de bois par an, pour l'usage du châtelain. Il y avait un four banal à Chêne-Bernard et un autre à Chalonge.

Ces deux villages éprouvèrent les mêmes malheurs que le chef-lieu Chaussin, sans avoir les mêmes avantages. Peu de contrées eurent plus à souffrir des pestes et des guerres qui désolèrent la contrée. Citons le siège de 1336, la peste de 1369 qui fit de tels ravages que les habitants étaient presque tous morts. En 1405 une nouvelle peste enleva les habitants qui étaient venus repeupler le bourg, et une autre en 1451. Chaussin fut assiégé et pris par Louis XI en 1477, par François Ier en 1513, par les Franc-Comtois en 1592, repris par Henri IV en 1595, chassé le 18 octobre de la même année par le connétable de Castille. Le duc de Lorraine s'en empara le 16 août 1636. Lamotte-Houdancourt le reprit le 26 mai 1638. Le ravage fut tel que le bourg resta inhabité pendant 10 ans. Après la conquête de Louis XIV, la contrée se releva peu à peu de ses ruines.

La fête patronale est Saint-Laurent, dont on célèbre la fête le 10 août.